

N° 006-23-DEL-CE**CAISSE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité d'Administ ration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	7

L'an deux mille vingt trois, le **05 avril à 10h30**

le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

en session ordinaire du mois de avril

sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Ghislaine MAUREL, David MARTINS DO CARMO, Sylvain MEUNIER, Ghislaine NAVARRO, Anne PODEVIN, Filippo SPERANZA PATRIGNANI

ABSENTS : Nadège LUCAS, Marlène DE SOUSA, Claire GIOVANNONI, Adil HAMIMID**Secrétaire de séance :** Madame Ghislaine NAVARRO**VOTE :**

Le comité adopte à l'unanimité cette délibération.

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023**MONSIEUR LE PRESIDENT SOUMET AU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA
CAISSE DES ECOLES LE RAPPORT SUIVANT :**

Considérant l'instruction budgétaire et comptable applicable aux caisses des écoles et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2023 lors du débat d'orientations budgétaires.

Le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	403 906,78		013 - Atténuation de charges	10 000,00	
	012 - Charges de personnel	700 000,00		70 - Produits des services	165 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	14 105,00		74 - Dotations et participations	895 450,00	
	66 - Charges financières			75 Autres produits de gestion courante	5,00	
	67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		76 - Produits financiers		
				77 - Produits exceptionnels		
	023 - Virement à la section d'investissement			002 - Résultats reportés	59 967,78	
	042 - Opérations d'ordre entre sections		11 411,00	042 - Opérations d'ordre entre sections		
	TOTAL	1 119 011,78	11 411,00	TOTAL	1 130 422,78	0,00
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 130 422,78		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 130 422,78	

Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00		13 - Subventions d'investissement		
	204 - Subventions d'équipement versées			16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 - Immobilisations corporelles	86 305,50		10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 084,00	
	23 - Immobilisations en-cours			165 - Dépôts et cautionnements reçus		
	16 - Emprunts et dettes assimilées			001 - Résultats reportés	84 810,50	
				021 - Virement de la section de fonct.		
	040 - Opérations d'ordre entre sections			040 - Opérations d'ordre entre sections		11 411,00
	041 - Opérations patrimoniales			041 - Opérations patrimoniales		
	TOTAL	98 305,50	0,00	TOTAL	86 894,50	11 411,00
	Reste à réaliser N-1	0,00		Reste à réaliser N-1	0,00	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 305,50		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 305,50	
	TOTAL DU BP 2023	1 228 728,28		TOTAL DU BP 2023	1 228 728,28	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire
Vu le Budget Primitif 2023 ci-annexé
LE COMITE D'ADMINISTRATION DELIBERE

Article unique :

Le comité d'administration, après en avoir délibéré, adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2023 de la caisse des écoles qui s'équilibre comme ci-dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER**

Les jour, mois et an ci-dessus

**Le Président
Philippe LEONELLI**

**Le secrétaire de séance
Ghislaine NAVARRO**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*